

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ETAT DE DROIT, DES DROITS DE
L'HOMME ET LE DEVELOPPEMENT INTEGRE**

APED - Burundi

Bujumbura – Burundi

E-mail : apedburundi@gmail.com

**MANIFESTATION D'INTERET POUR L'APPUI AU PROCESSUS ELECTORAL AU
BURUNDI.**

Le Burundi embarque dans un processus électoral dont les différents scrutins sont prévus pour l'année 2015. Dans ce marathon, une série d'élections est prévue à savoir :

- Les Elections des députés et des conseils communaux prévues en date du 26 Mai 2015 ;
- L'Election présidentielle – premier tour prévue en date du 26 Juin 2015 ;
- L'élection présidentielle en cas de deuxième tour prévue en date du 27 Juillet 2015 ;
- Les élections des sénateurs prévues en date du 17 Juillet 2015 ;
- Les Elections des conseils de colline et de quartier prévue en date du 24 Août 2015.

A. Aperçu historique des élections au Burundi

Le Burundi a connu ses premières élections démocratiques en 1993 au cours desquelles le Président Melchior NDADAYE a été élu. Il fut le premier président démocratiquement élu au Burundi. Trois mois après son accès au pouvoir, celui –ci a été assassiné et cet assassinat a été suivi par plus d'une dizaine d'année de guerre.

Le Burundi n'a connu qu'en 2005 d'autres élections démocratiques au cours desquelles le Président Pierre NKURUNZIZA a été élu et réélu en 2010. Débutée dans un climat sain, une majorité de l'opposition a boycotté le reste du processus électoral de 2015 après les premières élections communales car disent-ils des signes de fraudes et manipulations avaient été rapportées par les membres des partis politiques de l'opposition. Malgré que cela n'a pas changé le calendrier électoral, il a été rapporté des cas d'emprisonnement que l'opposition allègue d'emprisonnement politique ainsi que des cas d'exécution extrajudiciaire des membres des partis politiques d'opposition.

La période de la veille des élections de 2015 nécessite une attention particulière et une implication effective afin de prévenir toute forme de fraude, de manipulation ainsi que de violation de droits humains relatifs aux élections ainsi qu'aux principes démocratiques et au-delà

toute forme de violence électorale qui peut exister. L'expérience en Afrique montre souvent que la période électorale devient une période à très haut risque.

Le Burundi étant l'un des pays se trouvant sur la liste des pays fragile, il importe de se focaliser davantage sur des actions tendant à stabiliser cette nation longtemps meurtrie par la guerre.

B. Des questions de grand débat par rapport aux élections de 2015

Depuis l'annonce du processus électorale, il existe entre autres des thèmes très essentiels qui ont fait objet des longs débats au Burundi notamment :

- L'idée de modification des dispositions de la constitution du Burundi mais qui finalement l'Assemblée Nationale n'a pas adopté ;
- La question de mandat du Président de la République actuel qui reste en suspens du moment qu'il ne s'est pas encore prononcé sur la volonté de se porter candidat;
- La place des acteurs politiques qui reste ambiguë malgré les efforts de la communauté internationale et des partenaires politiques¹ au Burundi depuis un certain temps ;
- La question d'implication des membres des partis politiques dans les structures décentralisés de gestion des élections ;

Ces questions nécessitent un traitement efficient si non peuvent donner lieu à un risque de violence électorale comme ça a été le cas d'autres pays de la région ou du continent (Vaut mieux prévenir que guérir).

C. Du rôle des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile au Burundi ont joué un grand rôle dans la prévention et la gestion des contentieux multiformes. Cependant, l'histoire du pays a laissé des réalités qui ont également des effets sur la crédibilité de ces organisations de la société civile. La tendance des interventions vers les idées d'appartenance ethnique et politique produit des effets néfastes sur la possibilité d'être capable à rassembler toutes les couches de la communauté raison d'une grande nécessité de développement d'autres approches et encouragement d'autres figures actives dans la promotion des droits civiles et politiques ainsi que des droits sociaux et économiques au Burundi.

D. Perspective de l'APED

Face à l'état actuelle des choses, l'Association pour la Promotion de l'Etat de droit, des Droits de l'Homme et le Développement Intégré (APED – Burundi) va apporter sa pierre angulaire à travers des actions visant à mitiger toute forme de violence ; à l'éducation électorale des citoyens et surtout les jeunes et les femmes qui doivent jouer un rôle cruciale dans la consolidation de la

¹ Cette appellation « *d'acteur politique* » est attribuée aux figures qui ne représentent pas légalement les partis politiques mais qui agissent comme des Leaders des partis politiques.

paix et la promotion du développement communautaire ; au monitoring des violations des droits électoraux et au respect des principes démocratiques ; à la consolidation de la paix ainsi qu'au développement d'autres approches susceptibles d'amener la population à s'impliquer à la consolidation de la paix qu'aux idées politiques pouvant leurs entrainer dans des situations de crises.

L'APED – Burundi va apporter sa contribution à travers son expertise en matière d'élection, de gouvernance, des droits de l'homme et de principes démocratiques pendant tout le processus électoral (avant – pendant et après les élections).

L'APED est ouverte à tout partenariat pour lui amener à la concrétisation des cet objectif : c'est-à-dire que toute personne et/ ou organisation intéressée peut entrer en contact avec l'Association pour la Promotion de l'Etat de droit, des Droits de l'Homme et le Développement Intégré.

Prière de nous contacter sur :

APED – Burundi

E-mail : apedburundi@gmail.com

Nous vous remercions.